

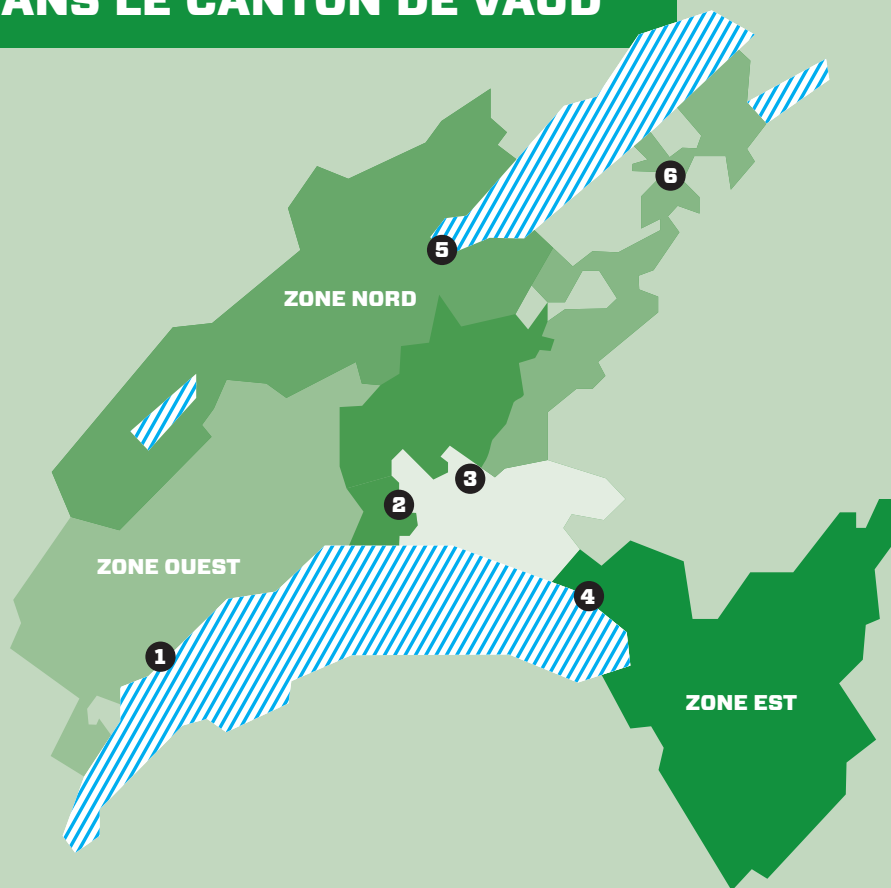
BIENVENUE DANS VOTRE UNITÉ COMMUNE

ENSEMBLE VERS L'EMPLOI



6 UNITÉS COMMUNES

DANS LE CANTON DE VAUD



1 GLAND

La Côte, Nyon, Aubonne,
Morges, Cossonay
Av. du Mont-Blanc 24A
1196 Gland

2 PRILLY

Ouest Lausannois
Prilly, Echallens
Route des Flumeaux 41
1008 Prilly

3 LAUSANNE

Lausanne, Est Lausannois,
Oron, Lavaux
Port-Franc 22, CP 5032
1002 Lausanne

4 VEVEY

Riviera Chablais
Quai de Copet 5
1800 Vevey

5 YVERDON

Jura Nord Vaudois
Rue des Pêcheurs 8A
1400 Yverdon-les-Bains

6 PAYERNE

Broye Vully
Rue de Guillermaux 1
1530 Payerne

QU'EST-CE QUE L'UNITÉ COMMUNE?

Les Unités Communes réunissent dans un même lieu des **conseiller-ère-s** en personnel de l'Office régional de placement et des **assistant-e-s sociaux-ales** du Centre social régional. Ce partage des compétences et des ressources permet d'accompagner les personnes bénéficiaires du revenu d'insertion en vue de leur réinsertion socio-professionnelle.

Les Unités Communes permettent chaque mois à ces personnes de retrouver un emploi ou de mettre en place un projet visant à retrouver une autonomie financière.

Le versement du revenu d'insertion, la gestion des factures et le contrôle des déclarations mensuelles sera toujours assuré par votre gestionnaire de dossier de votre Centre social régional.

L'UNITÉ COMMUNE EN PRATIQUE

Votre conseiller-ère en personnel ORP
Vous accompagne dans vos démarches de retour vers l'emploi.

- Elaboration du bilan professionnel.
- Définition des cibles professionnelles.
- Conseils pour les postulations.
- Propositions de postes vacants.
- Contrôle des recherches d'emploi.
- Mesures d'insertion professionnelle.

Votre assistant-e social-e
Vous fournit, en cas de besoin, un soutien pour retrouver une plus grande autonomie.

- Elaboration du bilan social.
- Définition des objectifs d'autonomie sociale.
- Accompagnement dans les démarches en lien avec le logement.
- Accès aux soins facilités.
- Orientation et soutien en cas de problématiques juridiques, sociales et familiales.
- Mesures d'insertion sociale.

VOTRE PARCOURS VERS L'EMPLOI

Accompagné de votre conseiller-ère en personnel et votre assistant-e social-e:

Plusieurs entretiens pour une **évaluation globale** de votre situation.

Des **échanges réguliers** pour vous accompagner dans vos démarches.

Mise en place d'un **projet de retour à l'emploi** en fonction de vos ressources et de vos freins.

Participation à des **mesures adaptées** à votre situation pour favoriser votre réussite.

DES MESURES POUR VOTRE RETOUR

À L'EMPLOI

Des mesures d'insertion professionnelle et sociale pourront vous être proposées:

- Des possibilités de formation pour étoffer vos connaissances.
- Des stages ou des programmes d'activité professionnelle pour développer vos compétences pratiques, acquérir de nouvelles expériences et élargir votre réseau.
- Un coaching personnalisé en fonction de vos difficultés.
- Des aides pour soutenir votre engagement au sein d'une entreprise.

NOTRE COLLABORATION

Pour contribuer à la réussite de notre partenariat, nous comptons sur une collaboration active de votre part, notamment:

- Participer aux entretiens de suivi.
- Rechercher activement un emploi.
- Participer aux mesures proposées (par exemple des cours, ateliers, stages).
- Accepter tout travail convenable et répondre aux offres d'emploi transmises.
- Annoncer tout changement de situation (emploi, adresse, situation familiale) et les départs en vacances.